



Rentrée scolaire 2025/2026

Offrir aux jeunes Aubois le meilleur cadre pour réussir

Temps fort du calendrier scolaire, la rentrée est l'occasion de rappeler les missions et les actions que le Département mène en matière d'enseignement, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Pour ce point de rentrée, Philippe Pichery, président du Conseil départemental de l'Aube ainsi que Sibylle Bertail-Fassaert et Jérôme Bonnefoi, co-présidents chargés de l'Education et de la citoyenneté, ont choisi de se rendre au collège Albert-Camus situé à La Chapelle-Saint-Luc, dont la principale est Benoîte Chabin. Cet établissement, qui accueille environ 560 collégiens a fait l'objet ces dernières années d'une réfection complète de ses toitures terrasses pour un montant de 630 000 €.

■ Avec un budget de plus de 33 M€, l'enseignement est le 4^e poste de dépense du Département de l'Aube.

Les dépenses concernent entre autres :

- enseignement 1^{er} degré,
- enseignement 2nd degré,
- enseignement supérieur,
- aide aux études,
- transport scolaire (élèves handicapés, UNSS et occasionnel),
- rémunérations (ATTEE).

1| Collèges publics de l'Aube : garantir la qualité de l'accueil des élèves

Les 25 collèges publics de l'Aube, dont le Département a la responsabilité, comptent 218 bâtiments pour une surface construite d'environ 180 000 m². En 2025, 15,4 M€ sont consacrés pour financer :

- l'entretien et les grosses réparations de leurs bâtiments ;
- leur fonctionnement, à travers une dotation annuelle ;
- l'accueil, la restauration et l'hébergement des élèves et des personnels ;
- le numérique éducatif et équipement informatique ;
- l'approvisionnement des cantines en produits locaux ;
- le transport (élèves en situation de handicap, UNSS...) ;
- le soutien à certains dispositifs éducatifs ;
- les quelques 240 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) qui travaillent au quotidien dans les collèges (restauration, maintenance, accueil et entretien) ;
- ...

Enfin, la collectivité participe au fonctionnement et à certains investissements des 9 collèges privés aubois (1,7 M€).

■ Les chantiers de réfection et d'entretien des collèges en 2025

Si le Département assure l'entretien des collèges tout au long de l'année, les vacances scolaires sont l'occasion de mener des chantiers d'envergure plus importante, en particulier l'été.

Plusieurs chantiers ont concerné **la sécurité des établissements**. Les systèmes de sécurité incendie ont, notamment, été remplacés à la Cité Gaston Bachelard à Bar-sur-Aube, aux collèges Albert-Camus à La Chapelle Saint-Luc, Maxi-Hutin à Bouilly et aux Jacobins à Troyes pour un montant total de 200 000 euros.

Des opérations similaires se déroulent dans d'autres collèges jusqu'en décembre (Marie-Curie à Troyes, Nicolas-Bourbon à Vendeuvre-sur-Barse et Le-Noyer-Marchand à Romilly-sur-Seine).

Quelques évolutions sont aussi à noter en ce qui concerne les Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS). Ceux-ci ont vocation à protéger les élèves et les équipes en cas d'alerte (catastrophe naturelle, accident industriel, intrusion attentat...). De nouvelles centrales anti-intrusion ont ainsi été mises en place à Gaston Bachelard, Amadis-Jamyn à Chaource, Pierre-Labonde à Méry-sur-Seine, Jean-Jaurès à Nogent-sur-Seine.

Parmi **les autres chantiers estivaux**, on peut citer :

- la réfection des menuiseries au collège Charles-Delaunay à Lusigny-sur-Barse (150 000 €),
- la réfection de la passerelle du collège Julien-Régner à Brienne-le-Château (120 000 €),
- la construction d'un préau dans une cour du collège Marie-Curie à Troyes (105 000 €), ainsi que la rénovation de l'atelier HAS en faveur des SEGPA (22 000 €),
- l'agrandissement des locaux de la vie scolaire au collège Jean-Moulin à Marigny-le-Châtel (45 000 €),
- la mise aux normes de la cuisine d'Othe-et-Vanne (40 000 €),
- la poursuite du remplacement de matériels de cuisine, notamment de chambres froides et lignes de self dans plusieurs établissements (Bar-sur-Seine, Aix-en-Othe...).

Par ailleurs, **la mise en accessibilité** de nombreux établissements, débutée en 2021, est en cours. D'ici la fin de l'année, vingt-deux auront bénéficié d'aménagements en ce sens pour un montant de 2,2 M€.

Le Département poursuit aussi sa démarche de **sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire** et au tri sélectif avec l'installation de tables de tri au collège des Roises à Piney, Jean-Moulin à Marigny-le-Châtel et Gaston-Bachelard à Bar-sur-Aube.

Enfin, le Département a assuré la réfection du réseau d'eau chaude de **l'internat de Gaston Bachelard** pour le collège et le lycée. Ce dernier est géré par la Région Grand Est, qui a financé sa part.

■ Les réhabilitations à venir : une amélioration continue

✓ Arcis-sur-Aube – collège de La-Voie-Châtelaine : un nouveau bâtiment en prévision

Pour remplacer l'ancien bâtiment de logement ainsi que deux modules préfabriqués qui vont être détruits, un tout nouveau bâtiment doit être construit au sein du collège de La Voie Châtelaine (études en cours).

Il comprendra le foyer des élèves, une salle polyvalente, une salle d'étude, une infirmerie ainsi qu'une salle d'archives.

✓ Bouilly – collège Max-Hutin : un bâtiment moins énergivore

Une réhabilitation globale du collège est envisagée, comprenant une rénovation énergétique complète des principaux bâtiments (chauffage, isolation, sur la base d'un audit énergétique réalisé en 2021 et d'une subvention accordée par l'Etat (DSID)).

✓ Evry-le-Chatel – collège Eugène-Belgrand

La rénovation du collège, terminée en 2020, n'incluait pas la restructuration de la cuisine de l'établissement, ni la réhabilitation intérieure des logements. Ces travaux vont être engagés afin de faciliter le travail des équipes et l'accueil des collégiens (études en cours).

✓ Sainte-Savine – collège Paul-Langevin : vers une rénovation complète

Depuis la mise à disposition des collèges au Département en 1986, le collège Paul-Langevin à Ste-Savine est le seul collège aubois qui n'a jamais bénéficié d'une restructuration complète (même s'il a bénéficié comme les autres de travaux réguliers).

Or, l'augmentation des effectifs, l'état général ancien des bâtiments et le manque d'espaces communs justifient cette réhabilitation. Comme cela a été annoncé en début d'année, le Département a décidé d'effectuer une rénovation complète du collège. L'élaboration du programme est en cours.

■ Veiller au bon environnement éducatif

Le Conseil départemental des jeunes (CDJ)

Créé en 2024, le Conseil départemental jeunes est une nouvelle instance initiée par le Département de l'Aube, et portée conjointement avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aube et la Direction interdiocésaine de l'Enseignement catholique pour l'Aube et la Haute-Marne. Ce CDJ traduit la volonté de mettre la Jeunesse au cœur des politiques publiques départementales. Il offre aux jeunes la possibilité d'expérimenter la démocratie locale, et de développer leur engagement et leur citoyenneté en s'appuyant sur ce qu'est un Département. Les collégiens aubois ont élu 63 conseillers départementaux jeunes : 32 filles et 31 garçons.

Ces jeunes élus travaillent au sein de 6 commissions :

- environnement, développement durable et mobilité,
- sport et santé,
- solidarité et bien vivre ensemble,
- média et communication,
- culture tourisme et loisirs,
- citoyenneté et engagement .

Le dispositif Caravelle

Le dispositif Caravelle s'inscrit dans le cadre du développement de l'éducation artistique et culturelle. Il s'agit d'une démarche expérimentale, dans laquelle est engagé le Département, l'Académie de Reims, la Région et l'Etat (DRAC), qui prévoit que tous les élèves des collèges de l'Aube, publics et privés, auront désormais la possibilité d'aller à la rencontre de certains lieux d'art et de culture de l'Aube et la Haute-Marne (Mémorial Charles de Gaulle), grâce à la mise en place de transports dont le coût sera couvert à hauteur de 5 € par élève et par an, tous niveaux confondus.

Le concours d'éloquence

Chaque année le Département organise un concours à destination des collégiens. Depuis l'année dernière, il a décidé de s'associer au concours d'éloquence porté par la Fondation UTT pour lui donner une dimension départementale.

Une occasion d'apprendre à s'exprimer avec clarté, à structurer sa pensée, à argumenter de manière convaincante, ou encore à valoriser sa culture générale et son ouverture d'esprit.

Bien manger grâce aux circuits courts

Le Département a fait le choix de créer la plateforme « Manger local » en 2021, à l'origine pour permettre, entre autres, aux collèges publics de l'Aube de s'approvisionner en produits locaux de qualité (viandes, fruits et légumes, céréales et surtout produits laitiers).

En 2024, une nouvelle étape a eu lieu dans ce développement : le Département a mis en place un dispositif d'aide à l'achat des produits alimentaires proposés sur cette plateforme.

Ce soutien réservé aux collèges publics aubois s'élève à 25 % du coût des achats HT réalisés par chaque établissement dans la limite de 5 000 € par an.

Début 2025, l'effet s'est déjà fait sentir avec une progression des achats (multipliés par 3,2).

Cette plateforme est désormais ouverte à toutes les restaurations collectives (EHPAD, CDE...)

2| Transport des élèves aubois

■ Transport des élèves en situation de handicap : une prise en charge personnalisée

Le Département de l'Aube est en charge du transport pour leurs études des élèves et des étudiants en situation de handicap. En moyenne 250 élèves en situation de handicap sont transportés sur l'ensemble du territoire aubois avec une prise en charge au cas par cas.

Coût total de ce transport : 1,5 M€.

Comment s'inscrire ?

Les parents d'élèves en situation de handicap peuvent inscrire en ligne leur enfant au transport adapté sur aube.fr, rubrique « Aides et services en un clic / Personnes handicapées / Trouver un transport pour mon enfant ».

■ Transport occasionnel : faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles hors temps scolaire

Soutenir la pratique du sport

Depuis plusieurs années, et encore plus dans le cadre de la politique du Département « L'Aube en mode sport pour les Jeux », le Département finance intégralement les transports de collégiens pour la pratique d'activités sportives les mercredis après-midi, dans le cadre de l'UNSS, l'Union nationale sportive scolaire. **La collectivité a également mis l'accent sur le transport des élèves sportifs en situation de handicap.**

Coût du transport « sportif » en 2025 :

- entraînements sportifs UNSS : 80 000 €
- enseignement de la natation des élèves de 6^è : 50 000 € (transport et entrées). Le Département prend en charge 10 séances/an pour l'enseignement de la natation auprès des élèves de 6^e.
- prise en charge de la participation aux Jeux de l'Aube.

Démocratiser l'accès à la culture

Chaque année, le Département prend également à sa charge le transport de collégiens dans le cadre d'événements bénéficiant d'un soutien particulier de sa part. L'idée est de favoriser l'accès à la culture afin que le collège soit à la fois un lieu d'apprentissage et d'épanouissement.

15 000 € sont consacrés à ces transports exceptionnels qui ont lieu chaque année :

- les répétitions et spectacles du Chœur de l'Aube dans le cadre du festival des Nuits de Champagne pour 700 élèves ;
- festival de théâtre Skenado pour quelque 300 élèves ;
- d'autres demandes plus ponctuelles en rapport avec les événements culturels (expositions de La Cité du vitrail ou celles organisées par le Département).

3| Solidarité : le Département aux côtés des communes, des familles et des enseignants

■ 760 000 € d'aides apportées aux communes et intercommunalités pour l'enseignement primaire

L'enveloppe consacrée par le Département aux travaux dans l'enseignement primaire : **764 967 €**

✓ **Équipements scolaires du premier degré (écoles maternelles et élémentaires)**

20 opérations subventionnées représentant une aide départementale de 625 498 €

✓ **Équipements des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**

27 classes aidées représentant une participation globale de 5 400 €

✓ **Équipements d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivant**

8 classes aidées représentant une participation globale de 1 600 €

✓ **Complément et renouvellement en matériel et mobilier des cantines scolaires de regroupement**

55 cantines aidées représentant une participation globale de 37 632 €

✓ **Natation scolaire**

Subventions aux communes et organismes propriétaires d'une piscine qui mettent cet équipement à disposition des élèves des écoles et des collèges.

8 piscines concernées représentant 94 837 € de subvention.

■ 20 M€ d'aides pour soutenir les collectivités

✓ **Aides spécifiques pour la mise à disposition des équipements sportifs et culturels aux écoles et collèges**

Salles sportives, piscines, stades, salles de spectacles, salles polyvalentes, salles socioculturelles... de nombreux projets de construction, d'extension ou de réhabilitation des équipements sportifs et culturels sont portés par les communes et intercommunalités.

Pour soutenir les collectivités qui mettent ces équipements à disposition des élèves et des collégiens, le Département a inscrit 1,5 M€ à son budget 2025.

✓ **Aides financières pour la surveillance des élèves dans l'attente des cars de transport scolaire**

Le Département finance la surveillance avant et après les cours ainsi que pendant la pause méridienne, pour les élèves du cycle élémentaire empruntant le transport scolaire.

Ce dispositif, qui permet de garantir la sécurité des élèves, est financé par le Département, malgré le transfert de la compétence « transport scolaire » à la Région Grand Est.

Coût annuel : 400 000 €.

■ 350 000 € d'aides pour alléger la charge des familles

✓ **Fonctionnement des cantines scolaires**

Cette aide départementale (fixée à 0,98 € par repas servi) est versée aux collectivités ou associations gestionnaires. Elle est destinée à abaisser le prix de repas demandé aux familles.

Total des subventions versées : 356 190 €.

✓ **Fonctionnement de classes de découverte**

Le taux de participation du Département est fixé à 1,21€ par élève et par jour.

Total des subventions versées : 5 000 €

■ Des activités gratuites proposées aux enseignants

Le Département propose aux enseignants des activités pédagogiques variées, gratuites, qui leur permettent d'enrichir leurs cours en offrant une ouverture supplémentaire aux élèves :

- ✓ **participer au Chœur de l'Aube** (chant choral) dans le cadre du festival des Nuits de Champagne ;
- ✓ participer aux ateliers et bénéficier des animations de la **Cité du vitrail** ;
- ✓ **assister aux sessions de l'Assemblée départementale** pour comprendre le fonctionnement d'un Conseil départemental ;
- ✓ **assister aux répétitions de l'Orchestre symphonique de l'Aube** en avant-première des concerts ;
- ✓ **faire des animations pédagogiques** aux Archives départementales ;
- ✓ **participer au concours d'éloquence** à destination des collégiens.

Dans un autre domaine, celui de la **prévention santé**, les classes peuvent bénéficier d'interventions des Centres de santé sexuelle de l'Aube, service du Département (infos sexualité, prévention des IST, etc.).

Rendez-vous en ligne sur :

- aube.fr , rubrique Missions et actions / Education / Espace enseignant,
- cite-vitrail.fr,
- archives-aube.fr.

4| Enseignement supérieur : le Département de l'Aube, moteur du développement de l'offre

Le développement significatif de l'offre de formations d'enseignement supérieur dans l'Aube et du nombre d'étudiants, passé de 2 000 à 12 000 en 30 ans, s'est fait grâce à des initiatives volontaristes des collectivités, en particulier du Département de l'Aube soutenu par Troyes Champagne Métropole et la Région Grand Est.

■ 2,5 M€ de subventions pour le fonctionnement de l'enseignement supérieur

En 2025, près de 2,5 M€ de subventions sont versées pour permettre aux établissements et aux filières existantes de fonctionner :

- ✓ **Université de technologie de Troyes (UTT)** : 400 000 € + 710 500 € pour le projet EvolUTTion (ambitieux plan de transition numérique à 6 M€ sur cinq ans)
- ✓ **Campus des Comtes de Champagne (URCA)** : 195 000 €
- ✓ **Association Troyes Aube Formation (groupe Y-Schools)** : 1 065 600 €
- ✓ **Institut supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)** : 51 500€

■ L'accompagnement des étudiants renforcé

- ✓ **Renforcement du dispositif de bourses, notamment en direction des étudiants aubois**

Depuis 4 ans, les critères d'éligibilité ont été revus sur la base de ceux appliqués par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Cette simplification a permis d'augmenter considérablement le nombre de boursiers.

Ainsi pour l'année scolaire 2025-2026, 1 305 bourses ont été accordées, soit une aide financière globale de 559 200 €, et une moyenne de 429 € par bénéficiaire.

Le Département soutient également les jeunes Aubois qui ont suivi une formation d'éducateur sportif ou d'animateurs de centres de vacances et de loisirs (BAFA).

- ✓ **Un guide des formations supérieures dans l'Aube pour aider les futurs étudiants**

Le guide *Aube sup* est édité chaque année par le Département. Ce catalogue qui répertorie l'ensemble des formations supérieures proposées dans l'Aube s'adresse aux lycéens, afin de les aider dans leur choix d'orientation post-bac (téléchargeable sur aube.fr).